

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune

Filière et association

Projets

Financements



Plante médicinale emblématique de l'Auvergne, la gentiane jaune dont la racine est riche en principes amers et en xanthones (colorants jaunes), intéresse fortement l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique et vétérinaire. Elle entre dans la composition de nombreuses liqueurs et eaux de vie, fabriquées dans plusieurs régions de France et d'Europe.

« Reine des estives » présente sur la majorité des massifs français, cette plante est essentiellement issue de l'exploitation de sites naturels depuis plus de 200 ans.

La production nationale avoisinerait aujourd'hui les 2000 tonnes de racines fraîches / an. Une production soutenue qui nécessite une bonne gestion des sites exploités. La filière gentiane compte plus d'une centaine de professionnels, principalement répartis entre le Massif central et les Alpes et les Pyrénées : gentianaires, exploitants en gentiane, collecteurs, négociants et transformateurs. Tous participent à leur niveau à l'élaboration du produit gentiane et ont leur part de responsabilité dans la gestion de cette ressource. Mais la gentiane est aussi l'affaire des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires d'estives qui interviennent en amont sur les prairies pâturées que colonise la « fée jaune » et jouent un rôle important avant arrachage de la plante.

Dans un contexte où les pratiques agricoles et les modes d'arrachage évoluent, et alors que l'on peut s'interroger sur l'état et sur le renouvellement de la ressource, les acteurs de la filière se sont regroupés autour d'une réflexion sur la gestion durable de la gentiane. Leur jeune association interprofessionnelle « Gentiana Lutea », crée le 12 mars 2014, rassemble tous les étages de la filière sur le plan national et compte aujourd'hui 35 membres qui travaillent à la réalisation d'une charte de production de gentiane durable. L'association a pour but de sauvegarder la ressource, de développer la filière, et de valoriser et promouvoir la gentiane et ses produits.

Afin que l'ensemble des acteurs de la branche soit équitablement représenté, cinq collèges ont été créés : Propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers – Gentianaires et cultivateurs – Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants – Transformateurs – Membres associés. Le conseil d'administration se compose aujourd'hui de 17 membres :

Denis Chaud (SICARAPPAM), Président - Jean-Jacques Vermeersch (Distillerie Louis Couderc), Vice-président - Ines Ullrich-Chaud (productrice), Secrétaire - Laurent Bouscarat (COPTASA), Secrétaire adjoint - Philippe Desriviers (Société Avèze), Trésorier - Daniel Imbaud (SARL Oriane) - Philippe Vanoosthuyse (gentianaire) - Olivier Coÿne (Herb'Hexpert SARL) - Serge Chabaud (ex. SARL

Artense Gentiane) - Anne Chevillard (Pernod SA) - Dominique Rousselet (Distillerie Marcel Michel fils et succr.) - Charles Jollès (CEEG) - Christine de Bénédict (Mairie de Picherande) - Emmanuel Correia (Mairie d'Anzat le Luguet) - Fabrice Bahuchet (gentianaire) - Drissi Marbouh (gentianaire) - Camille Buissière (membre associé).

Principaux partenaires institutionnels:





















La mise en place d'une charte de production de gentiane durable

La production de gentiane durable est une production dont le maintien dans le temps est assuré par un équilibre entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Bien que ces différents facteurs soient étroitement liés les uns aux autres, plusieurs chantiers distincts sont envisagés par l'association :

Le travail prévu sur plusieurs années commence dès 2014 par la mise en place d'un guide de bonnes pratiques de production de gentiane, outil pédagogique qui s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux néophytes. Ce document évolutif, actualisable chaque année, est validé en assemblée générale de l'association avec l'ensemble des acteurs de la filière.

C'est un inventaire des meilleurs pratiques qui repose sur des observations de terrain et des constats scientifiques. Il informe et invite les acteurs à respecter le meilleur comportement possible et à prendre conscience des pratiques à risque.

Après une rapide présentation de la plante il donne les principales recommandations liées à l'exploitation de gentiane issue de sites naturels : Choix du terrain - Négociation avec les propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers – Pratiques d'arrachage.

Ce guide dont la version 2016 est téléchargeable sur la page « Gentiane » du site <u>www.cpparm.org</u>, constitue le volet environnemental de la charte en construction. Elle est accompagnée de deux annexes :

- Un contrat-type d'exploitation de racine de gentiane
- Une annexe sur les réglementions d'arrachage et les espaces protégés.

Le guide de bonnes pratiques est un outil intéressant à l'échelle de la parcelle mais il ne suffit pas et c'est bien la charte avec ses différents axes qui va permettre une gestion durable de la ressource à l'échelle d'un territoire.

L'association qui bénéficie d'une forte implication des professionnels de la filière organisés en « groupes projets », poursuit donc ses travaux en partenariat avec le CPPARM, maître d'ouvrage de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ».

Les priorités pour 2017 et 2018 sont déjà bien définies :

- Réflexion sur une méthodologie de plan de gestion de la ressource à l'échelle de la filière.
- Poursuite des travaux d'observation de la ressource : état des lieux et impact des différentes pratiques agricoles et des modes d'arrachage.
- Travail sur la création d'un observatoire économique de la filière.
- Communication et mise en réseau des différents acteurs.
- Mise en place d'un corpus réglementaire concernant la production de gentiane (Statut, réglementation, droit du travail).





La création d'un observatoire économique de la filière

La production de gentiane est principalement issue d'arrachage de racine sauvage, c'est pourquoi les données relatives à cette production ne sont pas faciles à obtenir. Difficulté renforcée par le fait qu'il n'existe pas de statut propre au producteur de gentiane et que les statistiques douanières sont moins précises qu'avant.

La filière a besoin de données techno-économiques plus précises pour envisager une gestion de la ressource cohérente et poursuivre ses travaux sur la charte de production de gentiane durable, mais aussi dans le cadre de ses relations avec l'administration.

L'observatoire économique est un outil de développement dont la mission est de faciliter l'accès à l'information et la prise de décisions. Il ne s'agit pas d'un bloc de données mais d'un dispositif durable permettant de valoriser la filière gentiane. Il doit être actualisable et transmissible.

L'association Gentiana Lutea a une envergure nationale. Cependant, pour des raisons de faisabilité il est envisagé de commencer par la réalisation d'une étude à l'échelle du Massif central, travail qui pourra être modélisé pour les autres régions.

Partenariats envisagés :

- VetAgro Sup Clermont-Ferrand : implication de différents groupes d'étudiants et offre de stage 6 mois pour un élève en fin de cursus de formation d'ingénieur (diffusée dans plusieurs écoles).
- FranceAgriMer : aide au traitement des données, soutien financier
- Chambre d'Agriculture d'Aurillac : Soutien logistique (hébergement du futur stagiaire dans ses bureaux)

Principaux axes de travail (à partir de 2017) :

- Réaliser un état des lieux des données existantes.
- Construire un réseau de partenaires (FAM, CCI, INSEE, Chambres d'agricultures, MSA, ...) pour aider à la création de l'outil.
- Identifier et préciser les critères à mesurer/collecter (emploi, données relatives à la production et à la transformation, prix et coûts de production, revenu généré par la filière, ...etc.).
- Recueillir et analyser les données économiques, créer un veille documentaire.
- Mettre en place l'observatoire : outil durable et actualisable qui donne accès à l'information.
- Travailler à une meilleure connaissance des adhérents de l'association.
- Formation / sensibilisation des acteurs pour que l'outil puisse être utilisé dans la durée.





La réalisation d'un corpus réglementaire

Dans un contexte où le cadre légal de la production de gentiane sur les estives reste souvent flou et sujet à différentes interprétations, entre tolérance de pratiques traditionnelles et application stricte de textes réglementaires, les professionnels de la filière ne s'y retrouvent plus.

L'objectif de l'association Gentiana Lutea est de faire l'inventaire des besoins et des points de blocages pour mettre à disposition des professionnels un outil leur permettant de vérifier la régularité de leurs pratiques. Le projet de construire un corpus réglementaire est une priorité pour 2017.

Le corpus, en clarifiant les droits et devoirs de chacun pourra aussi aider à plus de transparence, à limiter les conflits sur les estives et enfin à améliorer les conditions de travail.

Principaux points à travailler :

- Identifier les administrations compétentes vers qui vérifier l'information
- Statut du gentianaire
- Définition d'une « production de gentiane »
- Achat à des « particuliers »
- Reconnaissance agricole de l'activité de cueillette
- Facturation et édition de « bons d'achats »
- Propriété de la gentiane sur pied
- Responsabilité du donneur d'ordres



Filière et association Projets Financements

Situation financière et appel aux dons

L'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune a trois ans, elle est issue d'une réflexion sur la production durable initiée dans le cadre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » en 2013, réflexion qui a permis d'établir un dialogue entre les différents acteurs de la filière et les a incités à s'organiser en association.

« Gentiana Lutea » n'est pas encore autonome, elle bénéficie du soutien du CPPARM - Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, maître d'ouvrage de la « Mission Gentiane », qui en assure l'animation à 1/2 temps grâce à un financement de l'État et des régions du Massif central.

Le dossier pour les actions 2016-2018 a été accepté! Mais il ne couvre pas la totalité du budget prévisionnel :

Budget prévisionnel : 77 000 € Financement public obtenu : 43 900 €

Part d'autofinancement à laquelle participent déjà certains professionnels : 33 100 €

Le CPPARM encourage les acteurs de la filière à participer davantage à cet autofinancement sans lequel l'animation de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune et les actions qu'elle a engagées ne seront pas pérennisées.

Vous souhaitez soutenir l'Association Interprofessionnelle de la gentiane Jaune et contribuer à la poursuite de ses actions ?

Vous pouvez adhérer à l'association et/ou lui apporter un soutien financier.

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de :

« Association Gentiana Lutea »

et de l'envoyer à l'adresse de son siège administratif :

Association Gentiana Lutea – CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque.

Un reçu vous sera adressé dès réception.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Stéphanie Flahaut, chargée de la Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central et animatrice de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune

Tel: 06 05 28 12 00

Mail: <u>stephanie.flahaut@cpparm.org</u> site: <u>www.cpparm.org/la-gentiane/</u>